Image not found or type unknown

Permis de construire caduc

Par **Jcmiro**, le **08/07/2024** à **17:48**

Bonjour,

Voilà ma situation, j'ai acheter un terrain agricole qui a était abandonné depuis de nombreuses années, avec dessus une grande maison qui n'est pas terminée mais le gros oeuvres pratiquement fini (vide sanitaire, dalle du Rdc, murs, dalle du premier étage, et pignons) ce n'est pas vraiment hors eaux mais les dalles sont étanches du coup j'utilise le bâtiment pour entreposer mon matériel car je suis apiculteur . Ce bâtiment a était construit avec le permis de construire accordé à l'époque mais il est devenu caduc car tout avait été laissé à l'abandon.. jai vu sur un site internet qu'une déclaration de travaux pour finir la maison devait normalement suffire, les adjoints du maire mon dit c'est bon vas y fini la maison, alors que le maire me demande de refaire un permis de construire.. qu'en pensez vous ?

Merci de vos conseils !

Par **beatles**, le **08/07/2024** à **18:05**

Bonsoir,

Vous-même dites qu'il est caduc (plus de trois ans après la délivrance de l'autorisation) et le patron c'est le Maire, c'est lui qui signe.

Cdt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés